



Aix-en-Provence, le 28 mars 2013

Protocole 2013/2015 : les priorités du SNICAC

La Commission exécutive du SNICAC-FO s'est réunie les 25 et 26 mars 2013.

1) Budget 2013 : la DGAC pourra t-elle verser les salaires de décembre ?

Après une année 2012 marquée par une baisse du trafic IFR (-2%), l'année 2013 commence sur de plus mauvaises bases encore. La baisse du trafic s'accroît (-3,8 % depuis janvier) contrairement aux prévisions faites en loi de finances (+2%). Le budget annexe va ainsi être privé de plusieurs dizaines de millions d'euros de recettes (redevances).

En janvier 2013, le DG avait décidé un premier gel de crédits de 30 M€. Il vient de décider un 2^{ème} gel de 45 M€ ! soit 75 M€ d'euros en tout ce qui équivaut à :

- la moitié du budget annuel de fonctionnement de la DGAC,
- près de 40% de son budget d'investissement,
- plus de 3 fois l'enveloppe prévue pour financer les mesures protocolaires en 2013 !!

Et tout cela 3 mois à peine après le début de la gestion.

Le SNICAC dénonce une nouvelle fois les hypothèses de trafic délirantes prises pour construire le budget 2013. La DGAC risque de devoir à nouveau emprunter pour boucher les trous de gestion et payer les salaires de fin d'année ! Ceci ne peut plus durer.

Le SNICAC demande que pour le budget 2014 :

- le taux unitaire des redevances soit augmenté d'au moins 3% au lieu du 1% prévu dans le plan de performances NA 2012/2014.
- que la taxe de l'aviation civile (TAC) soit augmentée de 1 euro.

2) Plan européen de performances Navigation aérienne pour 2015/2019 :

D'ici à mi 2014, la Commission européenne veut boucler les plans de performance Navigation aérienne pour la période 2015/2019. Les objectifs de performances qui vont être fixés seront déterminants pour le fonctionnement des services de la DSNA durant ces 5 ans.

Le SNICAC demande que :

- les syndicats soient étroitement associés à l'élaboration du plan DSNA.
- les montants prévisionnels de taux unitaire de redevances soient fixés de manière à permettre le désendettement du budget annexe et un fonctionnement correct des services (investissements, évolutions salariales, ...) et d'éviter la cavalerie budgétaire des années 2012/2013.



3) Protocole 2013/2015 :

Les 3 principales priorités du SNICAC pour le protocole seront :

- la mise en place d'un grade à accès fonctionnel HEA pour les IEEAC et attachés.**
- une revalorisation indemnitaire de 100 euros/mois en janvier 2013, 2014 et 2015 ce qui correspond à un maintien du pouvoir d'achat (2% d'augmentation par an).**
- la création d'un complément retraite pour tous les personnels autres que les ICNA qui ont déjà l'ATC (allocation temporaire complémentaire) depuis 1998.**

Le SNICAC rappelle à l'administration qu'il juge totalement inacceptable le projet de fermeture de 12 délégations territoriales sur 17 à la DSAC.

Enfin, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, le SNICAC veillera à ce que les efforts demandés aux personnels (restructurations) et les avancées associées (mesures sociales) soient équitablement réparties entre les corps et grands services.

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le site web :
FODGAC.FR**

